

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 14 AVRIL 2023**

CM2023/04/14/45 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DATE DE LA CONVOCATION : 7 avril 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5219-1 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1 ;

Vu les délibérations n^{os} CM/2016/03/05, CM2016/09/30, CM2016/11/27, CM2017/03/31/12, CM2017/06/23/15, CM2017/10/19/03, CM2018/06/28/16, CM2018/09/28/19, CM2018/11/12/16, CM2019/06/21/29, CM2019/10/11/34, CM2019/12/04/49, CM2020/05/15/14, CM2020/12/01/41, CM2021/02/12/16, CM2021/07/09/36, CM2021/10/15/32, CM2021/12/17/31, CM2022/04/04/41, CM2022/07/01/44, CM2022/10/21/48, CM2022/12/16/27 modifiant le tableau des emplois et la délibération-cadre n°CM2020/07/20/09 ;

Vu l'avis du comité social territorial ;

Considérant les modifications proposées pour adapter le tableau des emplois à la nature des besoins de l'organisation et aux profils recherchés ;

Considérant qu'il convient, en conséquence des suppressions et créations de postes, d'actualiser le tableau des emplois de la Métropole du Grand Paris.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de modifier un poste de chef de service innovation et numérique - Responsable DATA créé sous la référence MGP018 CS007 de la délibération cadre, en ajoutant un niveau de recrutement dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique.

DECIDE de modifier un poste de chargé de mission prévention des inondations créé sous la référence MGP077 CM049 de la délibération cadre, en ajoutant un niveau de recrutement dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique.

APPROUVE la suppression d'un poste d'ingénieur territorial sous la référence de la délibération-cadre MGP022 CP003 et corrélativement, la création d'un poste d'ingénieur territorial sous la référence MGP024 CS014.

Ce poste de Chef de service Planification correspond au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, relevant de la filière technique de la catégorie A. Il a vocation à être pourvu à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Contribuer aux objectifs de la Direction de la Cohérence territoriale et de l'Information Géographique aux côtés du directeur,
- Piloter les objectifs et la performance de son service et manager au quotidien son équipe,
- Piloter la politique métropolitaine en matière de planification urbaine.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 5 et 10 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

APPROUVE la suppression d'un poste d'ingénieur territorial sous la référence de la délibération-cadre MGP035 CP016 et corrélativement, la création d'un poste d'ingénieur territorial sous la référence MGP077 CS017.

Ce poste de Chef de service Information Géographique correspond au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, relevant de la filière technique de la catégorie A. Il a vocation à être pourvu à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Contribuer aux objectifs de la Direction de la Cohérence territoriale et de l'Information Géographique aux côtés du directeur,
- Piloter les objectifs et la performance de son service et manager au quotidien son équipe,
- Piloter la stratégie du développement du SIG métropolitain.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 5 et 10 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

APPROUVE la suppression d'un poste d'attaché territorial sous la référence de la délibération-cadre MGP024 CP005 et corrélativement, la création d'un poste d'attaché territorial sous la référence MGP026 CS015.

Ce poste de Chef de service Achat public correspond au cadre d'emplois des attachés territoriaux, relevant de la filière administrative de la catégorie A. Il a vocation à être pourvu à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Contribuer aux objectifs de la Direction des Affaires juridiques aux côtés du directeur,
- Piloter les objectifs et la performance de son service et manager au quotidien son équipe,
- Expertise dans le domaine de la commande publique et des achats.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 5 et 10 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

APPROUVE la suppression d'un poste d'attaché territorial sous la référence de la délibération-cadre MGP026 CP007 et corrélativement, la création d'un poste d'attaché territorial sous la référence MGP035 CS016.

Ce poste de Chef de service Conseil et contentieux correspond au cadre d'emplois des attachés territoriaux, relevant de la filière administrative de la catégorie A. Il a vocation à être pourvu à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Contribuer aux objectifs de la Direction des Affaires juridiques aux côtés du directeur,
- Piloter les objectifs et la performance de son service et manager au quotidien son équipe,
- Veiller au respect des obligations réglementaires et législatives,
- Piloter le conseil et analyse juridiques et accompagnement.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 5 et 10 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

APPROUVE la suppression d'un poste d'attaché territorial sous la référence de la délibération-cadre MGP032 CP013 et corrélativement, la création d'un poste d'administrateur territorial sous la référence MGP032 DIR019.

Ce poste de Directeur projet correspond au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, relevant de la filière administrative de la catégorie A. Il a vocation à être pourvu à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Contribuer à la stratégie de la Métropole en tant que membre du CODIR,
- Porter la stratégie de la Métropole sur les projets complexes confiés,
- Représenter la Métropole, négocier avec les partenaires, piloter les AMO.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 5 et 10 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 542 à la hors échelle Bbis.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

APPROUVE la suppression d'un poste de rédacteur territorial sous la référence de la délibération-cadre MGP112 ASS014 et corrélativement, la création d'un poste de rédacteur territorial sous la référence MGP112 GEST022.

Ce poste de Chef d'équipe gestion des instances correspond au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, relevant de la filière administrative de la catégorie B. Il a vocation à être pourvu à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Planifier et suivre l'activité du pôle,
- Organiser et gérer la tenue des instances,
- Assurer la gestion des actes administratifs de la Métropole,
- Assurer le reporting d'activités.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 372 à 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DIT que la présente délibération porte suppression des postes budgétaires suivants :

Directeur territorial	1
Attaché territorial principal	1
Attaché territorial	1
Ingénieur territorial principal	2
Rédacteur territorial	1
Total	6

DIT que la présente délibération porte créations des postes budgétaires suivants :

Administrateur hors classe	1
Directeur territorial	1
Attaché territorial principal	1
Ingénieur territorial principal	2
Rédacteur territorial	1
Total	6

PRECISE que le tableau des emplois comprend toujours 191 postes budgétaires et 183,8 équivalents temps plein.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 des budgets 2023 et suivants de la Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole
du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication

Annexe à la délibération n°CM2023/14/04/45 – Tableau des emplois

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Postes votés 16/12/2022		Postes proposés au vote 14/04/2023	
			Nbre de poste	ETP Poste	Nbre de poste	ETP Poste
Emploi fonctionnel						
Emploi fonctionnel	Directeur général des services	Directeur général établissements publics + 400.000 hab.	1	1	1	1
	Directeur général adjoint	Directeur général adjoint établissements publics + 400.000 hab.	2	2	2	2
Total Emploi fonctionnel			3	3	3	3
Filière Administrative						
Administrative	Administrateur	Administrateur	3	3	3	3
		Administrateur hors classe	4	4	4	5
	Attaché territorial	Directeur territorial	1	1	1	1
		Attaché hors classe	2	2	2	3
		Attaché principal	9	9	9	9
		Attaché territorial	63	63	63	61
	Rédacteur territorial	Rédacteur	15	15	15	15
		Rédacteur principal 2C	5	5	5	5
		Rédacteur principal 1C	1	1	1	1
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	4	4	4	3
		Adjoint administratif principal 1C	4	4	4	4
		Adjoint administratif principal 2C	4	4	4	5
	Total Administrative			115	115	115
Filière Technique						
Technique	Ingénieur en chef	Ingénieur en chef	2	2	2	2
		Ingénieur en chef hors classe	2	2	2	2
	Ingénieur territorial	Ingénieur territorial	36	33,7	36	33,7
		Ingénieur principal	14	14	14	14
		Ingénieur hors classe	4	4	4	4
	Technicien	Technicien territorial	10	5,8	9	4,8
		Technicien principal 1ère cl	1	1	1	1
		Technicien principal 2ème cl	1	1	2	2
	Adjoint technique	Agent de maîtrise	1	0,3	1	0,3
		Adjoint technique territorial	2	2	2	2
Total Technique			73	65,8	73	65,8
TOTAL			191	183,8	191	183,8